



www.eclairs.ca  
assedg@hotmail.com

## PÉRIODE D'INSCRIPTION

HÔTEL DE VILLE  
ST-BONIFACE

VENDREDI 10 FÉVRIER 2012  
18H À 21H

SALLE COMMUNAUTAIRE  
ST-ÉTIENNE-DES-GRÈS  
SAMEDI 11 FÉVRIER 2012  
8H30 À 12H

## IMPORTANT

*Ces 2 journées serviront à créer les équipes, il est donc important de les respecter. S'il manque des joueurs dans certaines catégories, nous annoncerons sur le site internet, à la fin février, une date supplémentaire pour les compléter.*

# ASSOCIATION DE SOCCER DE ST-ÉTIENNE-DES-GRÈS SAISON 2012

U5-U6 (NÉ EN 2006-07)..... **\$90**

INCLUS UNE PRATIQUE PAR SEMAINE ET UN FESTIVAL. CE GROUPE SERA PRIS EN CHARGE PAR UN DIRECTEUR TECHNIQUE ET DES MONITEURS FORMÉS

U7-U8 (NÉ EN 2004-05)..... **\$110**

INCLUS UNE PRATIQUE, UNE PARTIE PAR SEMAINE ET UN FESTIVAL. CE GROUPE FERA PARTIE DE LA LIGUE TIMBITS QUI REGROUPERA DIFFÉRENTES ÉQUIPES DE LA RÉGION.

U9-U10 (NÉ EN 2002-03)..... **\$130** \$150 après le 11 février

U11-U12 (NÉ EN 2000-01)..... **\$140** \$160 après le 11 février

U13-U14 (NÉ EN 1998-99)..... **\$150** \$170 après le 11 février

U15-U16 (NÉ EN 1996-97)..... **\$160** \$180 après le 11 février

U17-U18 (NÉ EN 1994- 95 )..... **\$170** \$190 après le 11 février

Senior (1993 et -)..... **\$180** \$200 après le 11 février

INCLUS UNE PRATIQUE, UNE PARTIE PAR SEMAINE ET UN TOURNOI. CES GROUPES FERONT PARTI DE LA LIGUE MAURICIENNE DE SOCCER.

Le port du short et bas aux couleurs des Éclairs est obligatoire pour les catégories U9 à senior et offerts au coût de \$15 (short) et 5\$ (bas) pour ceux qui en auront besoin.

**RABAIS DE \$15.00 PAR ENFANT ADDITIONNEL D'UNE MÊME FAMILLE**

## Requis lors de l'inscription:

- ☺ La présence des joueurs des groupes U9 à senior est obligatoire pour la prise de photo du passeport.
- ☺ Un Chèque au montant de l'inscription, incluant, s'il y a lieu, l'achat de bas, de short et/ou surcharge municipale, à l'ordre de l'ASSEDG (pour la surcharge, voir détail sur le site internet).  
(Aucun argent comptant accepté)
- ☺ Un Chèque de dépôt pour le chandail de match de 50\$ daté du 1<sup>er</sup> septembre 2012, à l'ordre de l'ASSEDG.  
(Aucun argent comptant accepté)

## Politiques administratives:

- ☺ Une surcharge de \$25 pour les joueurs provenant des municipalités autres que St-Étienne-des-Grès, St-Boniface, St-Élie. (détail sur le site internet)
- ☺ Remboursement possible avant le 10 mai: le coût de l'inscription moins 40\$
- ☺ Les chèques d'inscription seront encaissés dans la semaine du 11 mars 2012  
(En cas de chèque sans provision, l'inscription sera annulée en plus des frais de caisse \$25 )